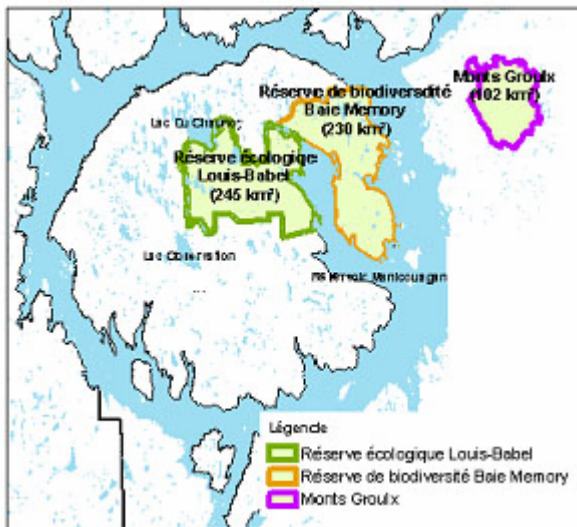


AIRES PROTÉGÉES

23 % de l'Île René-Levasseur seront protégés

En étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement (MENV), la société Kruger a proposé en juillet 2002 de doubler l'aire protégée existante sur l'Île René-Levasseur et de créer une aire protégée sur les Monts Groulx. Grâce à cette initiative, 23 % de l'île et 100 % du territoire d'approvisionnement de Kruger sur les Monts Groulx seront désormais protégés. Ainsi, la société Kruger a été la première entreprise de l'industrie forestière du Québec à avoir posé un geste concret en matière d'aires protégées.



Réserve de biodiversité de l'île René-Levasseur

La réserve de biodiversité projetée borde la Réserve écologique Louis-Babel à l'Est et occupe la totalité de la presqu'île située à l'Est de la baie Memory. D'une superficie de 230 km², cette nouvelle aire protégée a permis de porter à 475 km² le territoire soustrait de toute activité industrielle sur l'île. Selon l'analyse de carence du réseau d'aires protégées du ministère de l'Environnement, grâce à la réserve de biodiversité de l'Île René-Levasseur, 100 % de la représentativité des vieilles forêts, du climat et des types de milieux seront préservés sur l'île.



Réserve de biodiversité des Monts Groulx

La réserve de biodiversité projetée couvre une superficie de 1 157 km² et est accessible à l'ouest par la route 389. La réserve protège des milieux naturels représentatifs de la région naturelle du plateau de la Sainte-Marguerite. La société Kruger a proposé au ministère de l'Environnement de créer une aire protégée sur la totalité de son territoire d'approvisionnement forestier sur les Monts Groulx (102 km²). Actuellement, environ 31 % du massif des Monts Groulx est soustrait de toutes interventions

industrielles.

La protection des écosystèmes forestiers exceptionnels

Pour bonifier sa contribution à la stratégie québécoise sur les aires protégées, la société Kruger a signé avec le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs un protocole de recherche et d'acquisition de connaissance afin de réaliser un inventaire des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de l'Île René-Levasseur. En vertu de ce protocole, la société Kruger s'est engagée à protéger les EFE qui seront identifiés dans le cadre de cet inventaire. La protection de ces écosystèmes fait partie des valeurs et des cibles proposées par les membres de la Table de concertation mise sur pied par la société Kruger dans le cadre de son engagement à la norme canadienne CAN/CSA-Z809-02 en aménagement forestier durable et autour de laquelle siège une vingtaine d'organisme. Les résultats de ce projet ont été rendus publics en mai 2005.

Kruger s'engage à protéger six écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sur l'Île René-Levasseur Première entreprise forestière québécoise à identifier des EFE

L'analyse préliminaire du projet de recherche démontre que les forêts résineuses de l'île ont été régénérées dans le passé à la suite du passage de grands feux et ne sont pas considérées anciennes.

Rappelons que, selon le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, une forêt ancienne, dans la région de la Côte-Nord, est une forêt d'épinette noire et de sapin baumier âgée de plus de 200 ans et possédant une structure inéquienne (un peuplement forestier dont les arbres ont des âges nettement différents).



Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan – Monts Groulx / Uapishka

En collaboration avec plusieurs organismes et associations ayant un intérêt sur le territoire, la société Kruger participe activement au projet de création d'une Réserve mondiale de la Biosphère.

D'une superficie de près de 9 000 km², le territoire ciblé par ce projet comprend les Monts Groulx, l'Astroblème Manicouagan (le réservoir Manicouagan, l'Île René-Levasseur et les autres îles du réservoir) et le Barrage Daniel-Johnson.

L'expression « Réserve mondiale de la Biosphère » est une désignation décernée par l'UNESCO attribuée à certains territoires dans le cadre de son programme l'Homme et la Biosphère. Le concept a pour but de trouver, sur un territoire donné, un équilibre entre la conservation de la biodiversité, le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles, et ce, dans l'optique d'un développement durable. Le territoire se voit ainsi accorder une reconnaissance mondiale de ses ressources naturelles.



Le territoire d'une Réserve mondiale de la Biosphère est habituellement divisé en trois zones :

une zone de conservation, qui permet la protection intégrale des ressources représentatives d'un milieu à des fins de démonstration et de recherche (réserve écologique Louis-Babel et réserve écologique des Monts Groulx);

une zone tampon, où les activités ayant peu d'impact sur l'environnement sont permises, telles que l'écotourisme (réserve de biodiversité de l'Île René-Levasseur et réserve de biodiversité des Monts Groulx);

une zone de coopération, où les activités d'exploitation industrielle des ressources sont permises en fonction de normes de développement durable (le reste de l'Île René-Levasseur et du massif des Monts Groulx).

À l'heure actuelle, il y a 409 Réserves mondiales de la Biosphère, réparties dans 94 pays. On en compte trois au Québec, soit celles du mont Saint-Hilaire, de Charlevoix et du Lac St-Pierre. Une fois reconnue, la future Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan – Monts Groulx / Uapishka sera la plus étendue du Québec et la seule, au Canada, qui représente des écosystèmes nordiques.